

## 1. Objectifs

Le programme *Toujours en action* est administré par le bureau national. Il a pour but de soutenir financièrement les secteurs dans la réalisation d'activités axées sur la mise en œuvre du [Plan d'action 2021-2023 \(PAN\)](#)<sup>1</sup>. Plus précisément, il vise à rassembler les membres autour de projets mobilisateurs, à susciter la créativité et l'innovation dans les secteurs et à accroître la visibilité de l'AREQ.

## 2. Critères d'admissibilité

Le projet doit :

- Être offert en priorité à des membres de l'Association;
- Viser le plus grand nombre possible de membres;
- Être sous la responsabilité d'un secteur et être réalisé au nom de l'Association;
- Être présenté sur le formulaire de présentation « *Projet Toujours en action* »;
- Être soumis à l'AREQ nationale par la personne présidente régionale;
- Répondre à certaines orientations 2021-2023.

## 3. Orientations 2021-2023

### **AXE 1 : La vie associative et les services à nos membres**

#### **Orientations :**

- Cerner les attentes et les besoins de nos membres, notamment les nouveaux; développer une offre de services adaptée à nos membres, entre autres à l'ère numérique.
- Maintenir et améliorer notre régime d'assurance collective.
- Informer et former nos membres sur des enjeux qui les concernent et des thèmes qui les intéressent.
- Consolider et développer l'effectif de l'Association et promouvoir celle-ci auprès des futurs membres.
- Renforcer le sentiment d'appartenance envers l'Association.
- Valoriser l'engagement dans le but de favoriser la relève au sein des instances et des comités.
- Favoriser dans nos instances des débats respectueux.

---

<sup>1</sup> Seules les personnes occupant actuellement un poste à la présidence, au secrétariat et à la trésorerie ont accès à l'extranet.

## **AXE 2 : La défense des droits de nos membres et la participation au mieux-être de la société**

### **Orientations :**

- Revendiquer des services publics de qualité en matière de santé physique et mentale et de services sociaux : accessibilité, universalité et gratuité.
- Veiller au respect et à la dignité des personnes âgées en valorisant la bientraitance, en luttant contre la maltraitance et en réclamant des milieux qui répondent aux besoins des personnes âgées.
- Faire connaître davantage et défendre le respect de l'autonomie décisionnelle en matière de soins de fin de vie.
- Reconnaître et soutenir les personnes proches aidantes.
- Réclamer un régime public universel d'assurance médicaments.
- Réclamer des milieux de vie répondant aux besoins des personnes âgées, peu importe leurs moyens financiers et leur état physique et cognitif.
- Lutter contre l'âgisme et véhiculer une image positive du vieillissement en valorisant la contribution sociale des personnes âgées.
- Faire connaître et soutenir la Fondation Laure-Gaudreault (FLG).
- Revendiquer et travailler à l'amélioration de l'indexation des rentes de retraite et de la situation financière de nos membres afin d'arrêter l'hémorragie de la non-indexation.
- Appuyer des initiatives de lutte contre la pauvreté et réclamer l'équité fiscale pour toutes et tous.
- Participer aux débats de société sur des enjeux éducatifs, politiques, sociaux, économiques, environnementaux, culturels et de santé.
- S'associer à des organismes et à des causes qui rejoignent nos valeurs et nos préoccupations.
- Soutenir le système d'éducation publique et la persévérance scolaire.
- Promouvoir les valeurs de la société québécoise, entre autres, la défense vigoureuse de la langue française, la laïcité de l'État, la démocratie, et la lutte aux différentes formes de discrimination.
- Promouvoir l'égalité de fait entre les hommes et les femmes en travaillant à l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes pour l'atteinte de cette égalité.
- Participer à une transition juste et efficace reposant notamment sur la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques.

#### **4. Analyse et résultats – Dates à retenir**

Un comité composé de trois membres se réunit deux fois par année pour analyser les projets déposés le 1<sup>er</sup> décembre ou le 22 juin.

L'AREQ nationale informe les personnes présidentes de secteur et de région des résultats de l'analyse du projet.

#### **5. Admissibilité des secteurs**

Nombre de projets admissibles par année en fonction du nombre de membres par secteur :

|                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| 0 à 500 = 1 projet      | 1 001 à 1 500 = 3 projets |
| 501 à 1 000 = 2 projets | 1 501 à 2 000 = 4 projets |

#### **6. Modes de présentation**

- Un projet par secteur.
- Plusieurs projets regroupés dans le même secteur.  
(Si un secteur est admissible à plus d'un projet, il peut les regrouper en un seul)
- Projet intersectoriel. (Un projet issu de plus d'un secteur)

#### **7. Budget**

Le montant accordé correspond à 85 % des dépenses prévues jusqu'à concurrence de 650 \$ par projet. À ce montant s'ajoute une allocation de 50 \$ par projet pour les frais divers.

#### **8. Dépenses admissibles**

- Conférence ou formation
- Location de salle
- Location d'équipement audiovisuel
- Impression de documents
- Affranchissement
- Publicité
- Café et jus à l'accueil, goûter ou repas : maximum 12 \$ par personne  
(important de fournir la liste des personnes ayant participé à l'activité)

Toutes les autres dépenses sont assumées par les secteurs ou les personnes participantes.

#### **9. Modalités de paiement**

Le rapport de réalisation et les pièces justificatives doivent être fournis à l'AREQ nationale. Le paiement sera ensuite déposé dans le compte bancaire du secteur responsable. Les photocopies des pièces justificatives sont acceptées.